

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 OCTOBRE 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- PERSONNEL COMMUNAL
- STUDIOS / MISE EN PLACE D'UN FORFAIT CHAUFFAGE POUR LES LOCATIONS TEMPORAIRES ET TOURISTIQUES
- DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CALAMITE AGRICOLE – SECHERESSE 2020 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
- ETUDE DES PROJETS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE BUDGET 2021
- COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR' ALLIER BESBRE ET LOIRE / UTILISATION DU SOLDE DU FONDS DE CONCOURS
- SERVICE ASSAINISSEMENT – ETUDE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF ET DEMANDES DE SUBVENTION
- QUESTIONS DIVERSES



Le 16 octobre 2020

Le Maire,

Un Hommage a été rendu à Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, le Maire propose au Conseil Municipal de respecter une minute de silence, d'afficher en Mairie le mot-dièse #jesuisenseignant, et d'appliquer la mis en berne du drapeau de la Mairie.

AVANCEMENT DE GRADE - FIXATION DU TAUX DE PROMOTION

Le Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

1. D'adopter les ratios suivants :
 - Adjoint administratif principal de 2^e classe : MICHALET Emmanuelle (100 %)
 - ATSEM principal de 1^{ère} classe : CHARRIER Christine (100 %)
 - Adjoint technique principal de 2^e classe : BAYON Yvette (100%)

FIXATION D'UN FORFAIT DE CHAUFFAGE POUR LES LOCATIONS TEMPORAIRES ET TOURISTIQUES (STUDIOS MEUBLES NON CLASSES)

Le Conseil Municipal fixe le tarif suivant :

- **Forfait de chauffage de 15 € / locations à la semaine et week-end à compter du 1^{er} octobre au 30 avril.**

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CALAMITE AGRICOLE SECHERESSE 2020 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-LEON

Les conséquences de la sécheresse qui sévit pour la troisième année consécutive ont aggravés la situation fragile des nappes phréatiques, l'ensemble des pâturages et des récoltes rendant impossible la reconstitution indispensable des stocks. Le conseil municipal décide :

- de solliciter auprès de l'Etat la reconnaissance (avec l'appui du Député de la circonscription), dans les meilleurs délais, de l'état de calamité agricole sécheresse pour l'année 2020 sur le territoire de la commune.

PROGRAMMES DE SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER plan relance économique / - CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE – ALPES bonus relance / PROJETS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Maire rappelle à l'assemblée les nouvelles dispositions et modalités de soutien du département applicables au 1^{er} janvier 2020 ainsi que le plan de relance développé par le Conseil Régional Auvergne – Rhône – Alpes pour aider les entreprises publiques et privées.

Après l'étude des projets d'orientations budgétaires 2021, le Maire propose à l'assemblée les programmes suivants pour les demandes de soutien du Conseil départemental (plan relance économique) et du Conseil Régional Auvergne – Rhône – Alpes (Bonus relance)

1. Conseil Départemental : Dispositif du plan relance économique 30 %
2. Conseil Régional Auvergne – Rhône – Alpes : Dispositif de soutien au titre du bonus relance de 50 %

- *Travaux de ravalement de façade de l'église*

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
VAUDELIN SAS –ST LEON	26 037.66	Subvention départementale	30 %	7 811.30
		Subvention Région Auvergne Rhône Alpes	50 %	13 018.83
		Autofinancement de la commune	20 %	5 207.53
TOTAL	26 037.66	TOTAL	100 %	26 037.66

- *Travaux de réfection de la toiture du centre communal*

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
VAUDELIN SAS –ST LEON	18 085.91	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	50 %	9 042.96
		Subvention départementale	30 %	5 425.77
		Autofinancement de la commune	20 %	3 617.18
TOTAL	18 085.91	TOTAL	100 %	18 085.91

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de **Solliciter M le Président du Conseil départemental de l'Allier pour le soutien et l'attribution de subventions pour les projets cités ci-dessus, et M. le Président du Conseil Régional Auvergne - Rhône – Alpes pour le soutien et l'attribution des subventions au titre du plan de relance bonus.**

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR' ALLIER BESBRE ET LOIRE - REPARTITION DU SOLDE DU FONDS DE CONCOURS A UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU BP 2021

Le Maire rappelle à l'assemblée l'engagement de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour le soutien financier aux projets d'investissement des communes membres, par la mise en place d'une politique communautaire de fonds de concours sur une période pluriannuelle de 3 ans (2018 à 2020).

La commune a reçu un état d'avancement du dispositif de fonds de concours et le solde de l'aide est de 9 111 €.

Considérant que la commune souhaite acquérir une tondeuse autoportée pour l'entretien de la voirie, des espaces verts du territoire, il présente à l'assemblée un devis de l'entreprise JOBERT et FILS pour un montant HT de 18 624.40 € et TTC de 22 349.28 €.

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
ETS JOBERT et FILS	18 624.40	Solde du Fonds de concours		9 111.00
		Autofinancement de la commune		9 513.40
TOTAL	18 624.40	TOTAL	100 %	18 624.40

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de **solliciter M. le Président de l'intercommunalité Entr' Allier Besbre et Loire pour le soutien et l'attribution du solde du fonds de concours.**

PROGRAMME DE SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE - BRETAGNE PROJET D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2021 - SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions et modalités de soutien du département et de l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne applicables au 1^{er} janvier 2020 pour le service assainissement.

La commune envisage des travaux d'extension de raccordement au réseau collectif d'une maison d'habitation situé « 2 route de Jaligny » à SAINT-LEON.

Dispositif de soutien d'aide pour l'assainissement des communes rurales – création et réhabilitation de réseaux de collecte et de transfert des eaux usées

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
VAUDELIN SAS –ST LEON	14 359.00	Subvention départementale	30 %	4 307.70
		Subvention Loire Bretagne	30 %	4 307.70
		Autofinancement de la commune	40 %	5 743.60
TOTAL	14 359.00	TOTAL	100 %	14 359.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de **solliciter Monsieur le Président du département de l'Allier et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour le soutien et l'attribution de subventions pour le projet cité ci-dessus.**

APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE LA BESBRE

Les statuts du syndicat intercommunal à vocation multiple DE LA VALLEE DE LA BESBRE (SVB) n'ayant pas été toilettés depuis de nombreuses années, il est apparu nécessaire, notamment suite aux modifications législatives successives dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (*notamment la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », et la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes*), de procéder à une actualisation de ceux-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide **approuve** la modification des statuts et des compétences du syndicat mixte de la Vallée de la Besbre.

QUESTIONS DIVERSES

- **Projet d'aménagement et plantations au jardin de l'école (3 arbres) création d'un programme par décision modificative sur la prochaine réunion.**

- **Compte rendu de la Communauté de Communes Entr' Allier Besbre et Loire** séance du 28 septembre 2020
 - ✓ Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. (Soit **11 657.00 € pour ST LEON**)

- L'entreprise **AXIANS** informe de la finalisation des travaux et la mise en service des équipements sur le pylône **ORANGE** prochainement.

- **SICTOM Nord Allier** / Création d'un point TRI Au lieu-dit « Sampère » (1 colonne TRI 4 m³ + 1 colonne VERRE 3 m³) avant le croisement en direction du lieu-dit « loges coutan » et à proximité du conteneur existant courant décembre 2020 - janvier 2021.

- **Police du Maire** : deux arrêtés seront engagés par le Maire pour les fermetures à toute circulation (véhicules à moteur) sur deux chemins situés vers le camping au lieu-dit « Champ bourg » et chemin à la jonction de la voie communale n° 101 du Puy St Ambroise vers la voie communale n° 8 des Guernes à la font du Creux.

- En raison de la mise en place du dispositif de sécurité sanitaire national, le **Conseil d'école** du mardi 3 novembre 2020 a été annulé.

- Présentation d'un devis pour les dégâts à la buvette du stade suite à la tempête : Artisans de l'Habitat **HT 1 980.78 € 2 376.94 € TTC**

- **Conseil Départemental / Projet de plan relance** : L'aménagement du territoire passe par les infrastructures routières, et également par le développement de projets locaux.

Infrastructures, travaux d'assainissement, soutien aux partenaires publics... autant de points d'action ciblés par le Conseil départemental dans son plan de relance pour poursuivre l'aménagement de l'Allier.

Un appel à projet pour les communes et intercommunalités

Les collectivités publiques et leurs habitants ont subi et subissent encore la crise sanitaire. Une grande part de l'enveloppe budgétaire du plan de relance économique et solidaire leur est consacrée. Elle permettra, entre autres, de soutenir les projets qui seront initiés par les communes et les intercommunalités.

Programme voirie / aide les communes dans les travaux d'entretien du patrimoine routier communal (voirie communale et rurale revêtue et les ouvrages d'art supportant ces voies.

Programme sur le bâti / aide les communes à réaliser les travaux de construction, de gros entretien ou de réhabilitation du bâti

- La date de la prochaine réunion est prévue le vendredi 20 novembre à 19 h 00.

